



Le proprio ne veut pas rendre la caution car il manque un devis

Par **guillonneau1**, le **05/10/2011** à **21:46**

Bonjour,
Le 2 août 2011, nous avons fait l'état des lieux de sortie de notre logement et lors de cette visite le propriétaire a constaté que la vmc ne fonctionnait plus .Il m'a alors dit qu'il allait contacter un électricien afin de chiffrer la réparation .Je l'ai plusieurs fois relancé afin de savoir où il en était et en date d'aujourd'hui rien n'a toujours été fait .
Cependant cela fait maintenant 2 mois que l'état des lieux est fait et j'ai bien peur qu'il fasse trainer la chose . De plus ,il me reproche le changement d'un vélux du soi-disant à un mauvais entretien de notre part mais c'est à sa charge .
J'aimerais savoir ce que je dois faire maintenant afin de récupérer ma caution .
En attente de votre réponse ,merci.

Par **mimi493**, le **05/10/2011** à **23:56**

LRAR de mise en demeure de rembourser le dépôt de garantie, qu'à défaut vous l'assignerez à la juridiction de proximité.
Je ne vois pas en quoi on pourrait vous imputer la panne de la VMC